

éclaireur qui mène aux généreuses vertus, par les sentiers de l'humilité et de l'oubli de soi.

— L'ÉVANGILE DU SACRÉ CŒUR, par M. le chanoine VAUDON, supérieur du grand séminaire de La Rochelle. Un beau volume in-12, 3 fr. 50. (*Librairie V^o Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15, Paris.*)

Nous mettons en vente une édition nouvelle de l'*Évangile du Sacré Cœur*. Lorsque parut la première édition, un maître dans l'art de parler et d'écrire, le R. P. Longhaye, de la Compagnie de Jésus, en rendit compte dans l'*Univers*. Après une analyse fidèle de l'ouvrage, le docte écrivain ajoutait :

« Le tout est fort instructif sans être didactique, plein, substantiel, animé d'une piété nette et sérieuse, nourri de la fleur des Écritures, riche d'emprunts faits aux meilleurs maîtres, à Bossuet surtout ; écrit enfin dans une langue très colorée, très chaleureuse, presque lyrique, où le poète complète le théologien, ce qui, en soi, est excellent. »

Et le R. P. Longhaye terminait, comme il suit, son étude :

« Il faut louer hautement l'évangéliste du Sacré Cœur de n'avoir ni sacrifié au sentimentalisme vague, ni cherché les aperçus nouveaux et hardis. Énoncer avec une netteté populaire la doctrine commune et solide, c'est la marque non seulement du vrai zèle, mais encore du vrai talent, et, quand même nous n'aurions pas à compter avec l'ignorance contemporaine, ce serait, à coup sûr, le meilleur moyen d'être neuf. On le sera toujours, on sera beau, on sera utile, toutes les fois que l'on fera bien connaître Jésus-Christ, le grand inconnu ; toutes les fois que l'on prêchera le Sacré Cœur d'une manière sensée, exacte, pratique et haute par le fait même. Autant d'éloges acquis de plein droit à M. le chanoine Vaudon. »

♦♦♦♦♦
Avis

de l'Assurance mutuelle des Fabriques

et de l'Assurance mutuelle des Evêchés et des maisons d'Éducation et de Charité.

— 0 —

Le 16 mai courant, les Fabriques assurées auront dû payer la répartition du 15 janvier dernier.

Les Maisons d'Éducation et autres qui n'ont pas rempli leur devoir voudront bien se rappeler que leur contribution est due depuis le 20 mars.

Et comme le trésorier de Québec n'a rien en caisse, il espère ne pas être obligé d'adresser des comptes.

H. T.